

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD50

présenté par
M. Olivier Faure, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« tarifs »,

insérer les mots :

« des services de transports franciliens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.